

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 6 mars 2017, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Suzie Domingue, Laurie Soulard et les conseillers Ghislain Brunet, Louis Proulx et Patrick Morin. Étaient également présents le directeur des travaux publics et directeur général adjoint, Guillaume Ratelle et la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé.

1. Ouverture de la séance par le maire Claude N. Morin.

2017-03-030

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Louis Proulx :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017;
4. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 352 264,40 \$;
 - Liste des salaires au montant de 40 246,86 \$;
5. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2017;
6. Barrages La Sarre 1 et 2;
7. Période de questions;
8. Demande de dérogation mineure au 25, chemin Mandeville, lot 4 729 005;
9. Procédure pour non-paiement de taxes municipales;
10. Résolution pour appuyer des projets d'élagage en forêt privée;
11. Amélioration du réseau routier local;
12. Aide financière pour l'utilisation des couches lavables;
13. Avril est le mois de la jonquille;
14. Autoriser Guillaume Ratelle à signer une quittance avec monsieur Claude Dion pour le parc Dion-Alain;
15. Adoption du rapport annuel d'activité en incendie 2016;
16. Projet Surf à pagaie;
17. Rapport des comités;
18. Questions diverses:
 - a) Concours Parc sans nom (Suzie Domingue);
 - b) Terrain de baseball (Louis Proulx);
19. Période de questions;
20. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 18a), 18b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2017-03-031

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-032

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 352 264,40 \$;
- b) Liste des salaires au montant de 40 246,86 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2017**

Le directeur général adjoint, la secrétaire-trésorière adjointe et le maire donnent des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de février 2017.

6. **BARRAGES LA SARRE 1 ET 2**

Une dizaine de contribuables riverains étaient présents pour avoir des explications concernant la gestion des barrages pour le niveau du lac. Le maire donne les informations concernant les démarches que la municipalité fait dans ce dossier et les riverains étaient satisfaits des réponses qu'ils ont reçues.

7. **Période de questions**

Aucune question.

2017-03-033

8. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR STÉPHANE ROBERT ET MADAME KATHY LACASSE**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 9 février 2017, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 25, chemin Mandeville, Macamic;

Attendu que permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés d'une superficie de 157,5 mètres carrés au lieu de 140 mètres carrés et avec une distance entre un des gazebos et la maison à 1,89 mètre au lieu de 2,50 mètres ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la présente demande est pour régulariser la situation pour une éventuelle vente;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Stéphane Robert et madame Kathy Lacasse située au 25, chemin Mandeville, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes :

- Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés d'une superficie de 157,5 mètres carrés au lieu de 140 mètres carrés et avec une distance entre un des gazebos et la maison à 1,89 mètre au lieu de 2,50 mètres, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

QUE : Cette dérogation deviendra caduque si les bâtiments sont détruits soit, par le feu, le vent, détérioration par le temps, etc.

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-034

9. **PROCÉDURE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la MRC d'Abitibi-Ouest de continuer les procédures de la vente pour taxes;

QUE : La Ville de Macamic ne se portera pas acquéreur des immeubles suivants s'ils ne sont pas vendus à la vente pour taxes;

↳ Michel Junior Savoie-Poirier
Cadastre 4 729 985

↳ Julie Stringer
Cadastre 4 729 843

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-035

10. **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le Groupement forestier coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : élagage en forêt privée;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par Groupement forestier coopératif Abitibi dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-036

11. **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RÉSEAU ROUTIER À MONSIEUR FRANÇOIS GENDRON**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QU' : Une demande de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier soit adressée au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, pour nous aider à la réalisation des travaux suivants pour l'année 2017 :

<u>10^e-et-1^{er} rang de Colombourg</u>	<u>Coûts</u>
- Drainage (remplacement des ponceaux)	8 922,25 \$
- Rechargement granulaire	153 454,40
- Traitement de surface	166 075,00
Total avant imprévus :	<u>328 451,65 \$</u>
Imprévus (15 %)	<u>49 267,75 \$</u>
Total avant taxes	<u>377 719,40 \$</u>
Taxes nettes (4,9875 %)	<u>18 838,75 \$</u>
GRAND TOTAL	<u>396 558,15 \$</u>

10^e-et-1^{er} rang Ouest de Macamic

- Rechargement granulaire	276 647,33 \$
Imprévus	<u>41 497,10 \$</u>
Total avant taxes	<u>318 144,43 \$</u>
Taxes nettes (4,9875 %)	<u>15 867,45 \$</u>
GRAND TOTAL	<u>334 011,88 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-037

12. **AIDE FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DES COUCHES LAVABLES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Un montant maximum de 100 \$ sera versé pour l'achat de couches lavables effectué sur le territoire de l'Abitibi-Ouest, et ce, pour un achat minimum de 250 \$ de couches incluant les taxes.

QU' : Un montant maximum de 50 \$ sera versé pour l'achat de couches lavables effectué sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, pour un achat minimum de 250 \$ de couches incluant les taxes.

QUE : Cette aide financière sera versée sur présentation de l'acte de naissance de l'enfant et de la facture d'achat.

QU' : Un montant maximum de 200 \$ pour l'année 2017 soit autorisé pour ce programme, premier arrivé, premier compensé.

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-038

13. **AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic décrète le mois d'avril le Mois de la jonquille.

QUE : Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-039

14. AUTORISATION À GUILLAUME RATELLE POUR SIGNER UNE QUITTANCE AVEC MONSIEUR CLAUDE DION POUR LE PARC DION-ALAIN

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle à signer une quittance avec monsieur Claude Dion et madame Huguette Alain dans le dossier du parc Dion-Alain.

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-040

15. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN INCENDIE 2016

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte le rapport annuel d'activité en incendie pour l'année 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2017-03-041

16. **PROJET SURF À PAGAIE**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte d'adhérer au projet « Surf à pagaie » et mandate madame Myriam Audet à faire les démarches nécessaires pour trouver un ou des partenaires afin de diminuer les coûts de ce projet.

QUE : La Ville de Macamic autorise madame Myriam Audet à faire une demande conjointe avec les autres municipalités intéressées pour l'obtention d'une subvention au pacte rural-volet territorial ou tout autre programme de subvention et à signer tous les documents relatifs et nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Rapport des comités**

Le maire, Claude N. Morin, la conseillère Suzie Domingue et les conseillers Ghislain Brunet, Patrick Morin font un rapport de leur comité respectif.

19. **Période de questions**

Aucune question.

2017-03-042

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 50.

ADOPTÉ.

Ginette Labbé
Secrétaire-trésorière adjointe

Claude N. Morin
Maire